

# PRÉVOIR

Publié par la Régie des rentes du Québec

**MIS À JOUR**  
**Janvier 2005**

**VOTRE SEXE  
déterminera-t-il  
votre retraite ?**

**Les femmes, plus que les hommes,  
ont tout intérêt à planifier tôt  
en prévision de la retraite.  
Voici pourquoi.**

Régie des rentes

Québec



# VOTRE SEXE DÉTERMINERA-T-IL

Les femmes, plus que les hommes, ont tout intérêt à planifier tôt en prévision de la retraite. Voici pourquoi.

**Les responsabilités familiales :** Parmi les femmes âgées de 35 à 54 ans, le revenu moyen des femmes ayant un conjoint est inférieur à celui de toutes les autres femmes, même lorsqu'elles travaillent à temps plein. Pourtant, ce groupe d'âge correspond aux années où les gains sont généralement les plus élevés. Certains affirment que cette différence est attribuable aux responsabilités familiales qui incombent plus souvent aux femmes.

**La combinaison du travail rémunéré et du travail non rémunéré pendant la vie active :** Les années pendant lesquelles les mères restent à la maison sont des années où elles ne cotisent pas à leur régime complémentaire de retraite, aussi appelé fonds de retraite. Le choix n'est pas sans conséquences puisqu'il risque de compromettre les possibilités de retraite anticipée.

## **La structure changeante du marché du travail :**

La croissance du travail autonome, les emplois temporaires ou contractuels, qui sont davantage le lot des femmes, influencent leurs stratégies d'épargne en prévision de

la retraite. Alors qu'un grand nombre de ces emplois rapportent un faible revenu, ils sont souvent précaires et rarement assortis d'avantages sociaux (régime de retraite, congé de maternité, etc.).

## **L'espérance de vie des femmes :**

En 2000, l'espérance de vie d'une fille à la naissance était de 81,4 ans comparativement à 75,5 ans pour un garçon. Cette différence se traduit souvent par un coût plus élevé pour les femmes, à l'achat d'une rente. « Le sexe de la personne est normalement pris en compte

« Une femme paiera donc plus cher qu'un homme du même âge pour recevoir une rente équivalente. »

Entendons-nous, la planification financière de la retraite n'est pas une affaire de sexe, mais de revenu. Or il est vrai que les femmes ont encore un revenu moyen inférieur à celui des hommes. On peut donc conclure qu'elles disposent d'une plus faible marge de manœuvre en matière d'épargne. Les statistiques semblent leur donner raison. De 1993 à 1999, les hommes de 35 à 44 ans ont cotisé en moyenne 1 564 \$ par année à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), comparativement à 848 \$, pour les femmes du même âge. Or ils ont cotisé sensiblement le même pourcentage de leurs revenus (4,2% contre 3,8%).

L'économiste et chercheuse canadienne Monica Townson s'intéresse depuis longtemps à la recherche de solutions pour réduire la pauvreté des femmes âgées. Dans une étude publiée en 2000 par Condition féminine Canada, elle dresse une liste de facteurs expliquant la disparité entre les revenus de retraite masculins et féminins.

## **Le revenu inférieur des femmes :**

Statistique Canada rapporte qu'en 2002 les gains moyens des travailleuses à temps plein représentaient 71,3% de ceux des hommes.

# IL VOTRE RETRAITE?

lors de l'achat d'une rente, dit Sophie Potvin, actuaire à la Direction de l'évaluation et de la révision de la Régie des rentes du Québec. Une femme paiera donc plus cher qu'un homme du même âge pour recevoir une rente équivalente.»



Pierre Joosten

Sophie Potvin, actuaire à la Direction de l'évaluation et de la révision de la Régie des rentes du Québec

**Le veuvage des femmes :** Au Canada, 80% des 1,5 million de personnes veuves sont des femmes, et plus de 75% d'entre elles ont 65 ans ou plus. En 2004, les rentes versées par le Régime de rentes du Québec au conjoint survivant ont totalisé 1,3 milliard de dollars, dont seulement 123,7 millions ont été versés à des veufs ! Pourtant, de nombreuses femmes laissent à leur conjoint le soin de la planification de la retraite, même si elles ont des chances de leur survivre.

## De bonnes raisons de planifier

En 2002, le revenu annuel moyen d'une femme retraitée était de 18 302\$ compa-

rativement à 29 094\$ pour un homme retraité. Puisque la rente versée par le Régime de rentes du Québec est calculée en fonction de la participation et des gains inscrits, on ne s'étonne donc pas qu'en 2004 la rente mensuelle moyenne versée aux femmes (302,70\$) soit inférieure à celle que reçoivent les hommes (508,10\$). Les femmes seraient-elles condamnées à vivre de peu?

La planificatrice financière torontoise Gail Vaz-Oxlade, auteure d'une dizaine de livres sur les finances personnelles, croit plutôt que les femmes doivent apprendre à mieux planifier pour assurer leur retraite. « Nous nous laissons porter par le tourbillon de la vie ! Nous devons apprendre à planifier soigneusement selon nos choix de vie, qu'il s'agisse des études, de la maternité ou d'un congé sabbatique, parce que ceux-ci influenceront la façon dont nous vivons à la retraite. »

Les femmes peuvent prétendre à une retraite confortable si elles planifient et économisent régulièrement. « Peu importe notre âge ou le budget dont on dispose, ajoute Gail Vaz-Oxlade, on doit mettre de l'argent de côté. Si nous brossons nos dents chaque jour, c'est parce que nous n'aimons pas aller chez le dentiste et que nous craignons de perdre nos dents. Pensons-nous au dentiste chaque jour ? Pas du tout. Nous brossons nos dents, tout simplement. Qui songerait à remettre ça en question ? Il en va de même pour

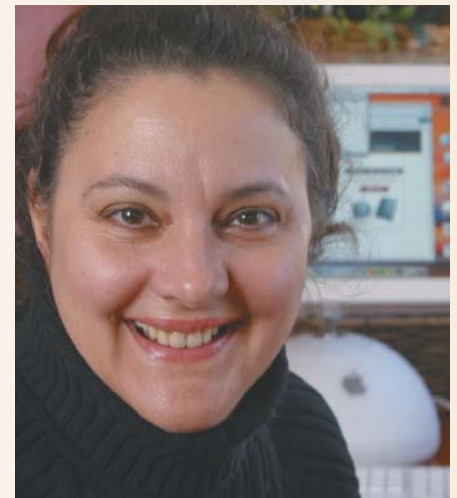
**« Nous nous laissons porter par le tourbillon de la vie ! Nous devons apprendre à planifier soigneusement selon nos choix de vie, qu'il s'agisse des études, de la maternité ou d'un congé sabbatique, parce que ceux-ci influenceront la façon dont nous vivons à la retraite. »**

l'épargne en vue de la retraite : c'est une saine habitude à prendre. »

« L'autonomie financière, c'est dans la tête que ça se passe, dit Lison Chèvrefils, planificatrice financière et auteure de *Mesdames, prenez vos affaires en main!* C'est une question d'attitude. Il ne s'agit pas d'économiser un million de dollars,

mais de mettre de l'argent de côté chaque mois. »

Que vous soyez salariée, travailleuse autonome, temporairement à la maison ou étudiante, vous trouverez dans ce numéro de *Prévoir* des renseignements sur les régimes publics et privés et des stratégies fructueuses pour vous assurer une retraite à la mesure de vos besoins.



Norm Betts

Gail Vaz-Oxlade, auteure d'une dizaine de livres sur les finances personnelles

# PLANIFIER SA RETRAITE : PLUS FACILE QU'IL N'Y PARAÎT

À votre avis, votre niveau de vie à la retraite sera-t-il plus ou moins élevé que votre niveau de vie actuel ? Si, comme deux personnes sur trois, vous prévoyez conserver le même niveau de vie, quel montant devez-vous épargner chaque année ?

Selon un sondage SOM, réalisé en août 2001 pour la Régie des rentes du Québec, 81 % des Québécoises et des Québécois n'ont jamais calculé la somme qu'ils devaient économiser chaque année pour préserver leur niveau de vie à la retraite. Vous voyez que vous n'êtes pas seule... En revanche, que vous soyez célibataire ou en couple, la planification individuelle de votre retraite est primordiale et l'évaluation de votre situation personnelle vous donnera l'heure juste.

Le site de la Régie des rentes du Québec ([www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)) propose une méthode en cinq étapes qui permet d'établir le montant annuel à épargner selon vos projets de retraite. Vos résultats en main, rien ne vous empêche de consulter un planificateur financier pour évaluer votre situation financière et optimiser vos stratégies. Prête ?

## 1 Déterminez les revenus dont vous aurez besoin à la retraite

Sans savoir au dollar près quels seront vos besoins dans 30 ou 40 ans, vous pouvez en avoir un aperçu. On estime qu'une personne qui veut prendre sa retraite à 65 ans sans changer son niveau de vie aura besoin d'environ 70 % des

revenus bruts moyens des trois dernières années. Pourquoi 70 % ? Parce que certaines dépenses – l'hypothèque, les enfants, vos cotisations aux régimes publics par exemple – diminuent ou cessent à la retraite. De plus, votre baisse de revenus entraîne une baisse d'impôt. Le tableau 1 illustre le cas d'Ariane, dont le revenu brut moyen des trois dernières années est de 30 000 \$. Elle estime donc que 21 000 \$ suffiront

à maintenir son niveau de vie. Retenez que cette règle de 70 % est une moyenne. Si vous gagnez moins de 30 000 \$ et que vous prévoyez payer un loyer à la retraite, prévoyez un peu plus. À l'inverse, si vos revenus bruts sont bien supérieurs, par exemple 80 000 \$, un taux de 60 % ou 65 % pourrait suffire. Vous pouvez aussi établir un budget de retraite en imprimant le formulaire proposé à l'étape 1 du site.

**TABLEAU 1**  
Revenus de retraite prévisibles, si Ariane prend sa retraite à 60 ans

(En dollars de 2004)	De 60 à 64 ans	À compter de 65 ans
Pension de la sécurité de la vieillesse	0 \$	5 660 \$
Régime de rentes du Québec	+ 5 250 \$	+ 5 250 \$
<b>TOTAL</b>	<b>= 5 250 \$</b>	<b>= 10 910 \$</b>
Besoins estimés	21 000 \$	21 000 \$
Différence à combler	15 750 \$	10 090 \$

Voici les sources de revenu de retraite prévisibles d'Ariane. Ils sont basés sur son revenu moyen des trois dernières années, soit 30 000 \$. La différence à combler est le manque à gagner d'Ariane si elle opte pour une retraite à 60 ans. Le tableau 2 illustre l'épargne mensuelle qu'Ariane devrait faire à compter d'aujourd'hui selon son âge.

## 2 Décidez à quel âge vous prendrez votre retraite

Toutes n'ont pas la même vision de la retraite. Alors que certaines rêvent de tout arrêter à 55 ans, d'autres envisagent une retraite progressive jusqu'à 65 ans ou prévoient conserver une certaine forme de revenus de travail bien après cet âge. Une chose est sûre, plus tôt vous prendrez votre retraite, plus vous devrez compter sur vos épargnes et vos régimes de retraite. En effet, la rente du Régime de rentes

du Québec n'est offerte qu'à compter de 60 ans; la Sécurité de la vieillesse, elle, n'entre en vigueur qu'à 65 ans. (Les tableaux 1 et 3 illustrent la différence de revenus pour Ariane selon qu'elle prend une retraite à 60 ou à 65 ans.) De plus, en utilisant vos épargnes plus tôt, elles fructifieront moins longtemps. Le fait de prendre sa retraite à 55 ou à 65 ans peut entraîner une différence de plusieurs milliers de dollars ! Enfin, rappelez-vous que plus vous la prenez tôt, plus vous devez étaler vos économies sur une plus longue période.

### 3 Déterminez les sources de revenus sur lesquelles vous pourrez compter

La Régie des rentes du Québec présente les revenus de la retraite comme une maison de trois étages. Le rez-de-chaussée représente le programme

le montant approximatif que vous aurez accumulé à la retraite, utilisez la calculatrice du site Internet de la Régie. Vous n'avez besoin que de vos plus récents relevés de participant ou états de compte.

### 4 Comparez vos revenus prévisibles avec vos besoins estimés

Vous voilà prête à calculer la différence entre votre estimation de l'étape 1 et vos revenus prévisibles (les montants inscrits à l'étape 3). Les tableaux 1 et 3 illustrent les résultats d'Ariane, en supposant qu'elle n'a encore fait aucune économie.

### 5 Déterminez votre besoin d'épargne

Si le résultat de l'étape 4 est positif, réjouissez-vous ! Cela signifie qu'en

fonction de votre situation actuelle il est fort probable que vos revenus à la retraite vous permettront de maintenir votre niveau de vie. Surtout, refaites l'exercice régulièrement : votre revenu disponible, comme vos besoins à la retraite, peuvent changer.

Un résultat négatif indique le manque à gagner pour maintenir votre niveau de vie à la retraite. Vous voilà au moins fixée. À vous, maintenant, de rectifier le tir en révisant vos habitudes d'épargne, vos objectifs de retraite ou l'âge auquel vous prendrez votre retraite. Retenez que le résultat indique ce qui manque à vos revenus de retraite sans tenir compte des économies que vous faites déjà et que vous ferez à l'avenir. La dernière calculatrice de la planification en cinq étapes du site de la Régie permet de connaître le montant supplémentaire que vous devez épargner chaque année pour atteindre vos objectifs de retraite.

**TABLEAU 2**  
Ce qu'Ariane doit épargner à compter d'aujourd'hui jusqu'à l'âge de 60 ans

Si Ariane est âgée de :	25 ans	35 ans	45 ans
elle devrait économiser :	265 \$ par mois	442 \$ par mois	854 \$ par mois

Les calculs sont réalisés selon un taux d'intérêt annuel de 6%.

fédéral de la Sécurité de la vieillesse, accessible à compter de 65 ans. Le deuxième étage représente le Régime de rentes du Québec. Vous y cotisez dès que vos revenus (de salariée ou de travailleuse autonome) dépassent 3 500 \$ par année. La rente que vous en retirez représente généralement 25 % de la moyenne des gains inscrits (un maximum de 41 100 \$ en 2005) à votre nom. En 2005, la rente maximale est de 828,75 \$ par mois, soit 9 945 \$ par année. Votre rente sera moindre si vous la réclamez entre 60 et 65 ans (parce que vous aurez cotisé moins longtemps et que vous la retirerez plus longtemps), mais elle sera plus importante si vous la réclamez passé cet âge, soit entre 65 et 70 ans. Le troisième étage, enfin, abrite vos sources de revenus privées, comme votre régime de retraite (fonds de pension), votre REER, etc. Pour connaître

**TABLEAU 3**  
Revenus de retraite prévisibles\*, si Ariane prend sa retraite à 65 ans

Pension de la sécurité de la vieillesse	5 660 \$
Régime de rentes du Québec	+ 7 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>= 13 160 \$</b>
Besoins estimés	21 000 \$
Différence à combler	7 840 \$

En optant pour une retraite à 65 ans, Ariane voit sa rente annuelle du Régime de rentes du Québec augmenter de 2 250 \$. Son manque à gagner annuel réduit d'autant et se traduit, en épargne mensuelle, par des montants beaucoup moins importants, quel que soit son âge (tableau 4).

\* En dollars de 2005.

**TABLEAU 4**  
Ce qu'Ariane doit épargner à compter d'aujourd'hui jusqu'à l'âge de 65 ans

Si Ariane est âgée de :	25 ans	35 ans	45 ans
elle devrait économiser :	121 \$ par mois	195 \$ par mois	343 \$ par mois

Les calculs sont réalisés selon un taux d'intérêt annuel de 6%.

# À PARTIR D'AUJOURD'HUI, ÉPARGNEZ RÉGULIÈREMENT

Les plus jeunes n'ont pas assez d'argent, leurs aînées n'ont plus assez de temps. Et si le plus important était d'épargner régulièrement, dès aujourd'hui ?

## Épargne de 100 \$ par mois dans un REER jusqu'à 60 ans

TABLEAU 1		Taux d'intérêt			
Si vous commencez à	4%	6%	8%	10%	
25 ans -->	89 992 \$	137 360 \$	214 257 \$	339 879 \$	
35 ans -->	50 885 \$	67 629 \$	90 899 \$	123 332 \$	
45 ans -->	24 466 \$	28 691 \$	33 761 \$	39 844 \$	

« **Q**ue diriez-vous d'économiser 5 \$ par jour? C'est trop? Alors déterminez un pourcentage de vos revenus (5% ou 10%) avec lequel vous êtes à l'aise, puis augmentez cette proportion à mesure que votre situation le permet. » La planificatrice financière Gail Vaz-Oxlade croit que tout le monde peut économiser parce que toutes les sommes comptent, même les petites. « Si vous voulez des économies à la retraite, vous devez commencer à économiser aujourd'hui. Cessez de remettre à demain, car demain sera toujours demain! » Pourquoi commencer tôt? Parce que le cumul des intérêts sur chaque dollar économisé génère encore plus d'intérêts, et ce, tout au long de l'année. Observez bien les tableaux ci-contre. Le premier illustre le rendement de 100 \$ investi à la fin de chaque mois (1 200 \$ par année), jusqu'à 60 ans. Le second tableau illustre comment la même somme investie une seule fois par année rapporte moins.

## Épargne de 1 200 \$ par année dans un REER jusqu'à 60 ans

TABLEAU 2		Taux d'intérêt			
Si vous commencez à	4%	6%	8%	10%	
25 ans -->	88 383 \$	133 722 \$	206 780 \$	325 229 \$	
35 ans -->	49 975 \$	65 837 \$	87 727 \$	118 016 \$	
45 ans -->	24 028 \$	27 931 \$	32 583 \$	38 127 \$	

## À quoi correspondra mon REER?

Projetons-nous dans l'avenir, et voyons la rente à vie qu'un REER investi à 6% vous permettra d'acheter à 60 ans.

TABLEAU 3	Épargne de 100 \$ par mois (données du tableau 1)		Épargne de 1 200 \$ par année (données du tableau 2)	
	REER accumulé	Rente mensuelle*	REER accumulé	Rente mensuelle*
Vous avez commencé à investir à...				
25 ans	137 360 \$	737 \$	133 722 \$	718 \$
35 ans	67 629 \$	363 \$	65 837 \$	353 \$
45 ans	28 691 \$	154 \$	27 931 \$	150 \$

\* Les montants sont estimés. Aux fins des calculs, nous supposons que la rente est indexée de 2% par année. Contrairement aux tableaux des pages 4 et 5, ces montants ne sont pas en dollars de 2005.

## Le REER collectif

Le REER collectif n'est pas un régime de retraite assujéti à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. La responsabilité de l'employeur qui implante une telle formule se limite à faire des retenues à la source et à les transmettre à l'institution financière en votre nom. Ce dernier n'est pas tenu d'y cotiser, et la participation des employés est volontaire. Ses principaux avantages sont de permettre une épargne systématique à même le salaire ainsi qu'une réduction d'impôt à la source. Ce REER permet aussi de négocier les frais d'administration auprès de l'institution financière.

## Et ma maison ?

Lorsque l'épargne en vue de la retraite est un poste officiel du budget, on ne risque plus de l'escamoter à la première dépense imprévue. L'achat d'une maison devient même possible, à condition que son paiement ne monopolise pas tout le budget disponible. La règle d'or est de rembourser l'hypothèque le plus vite possible, au moins avant la retraite. Une bonne stratégie consiste à utiliser la déduction fiscale du REER pour faire un paiement anticipé sur l'hypothèque. Chose certaine, vous ne pouvez attendre d'avoir remboursé l'hypothèque pour commencer à épargner, car vos économies n'auront pas le temps de fructifier.

# DE BONNES HABITUDES QUI POURRAIENT TRANSFORMER VOTRE AVENIR

« Pas de dettes, vous êtes déjà riche ! » dit la planificatrice financière Lison Chèvrefils. Que les cigales se le tiennent pour dit : la planification financière de la retraite commence par une bonne gestion du budget.

**S**us aux dettes ! Donnez la priorité au remboursement des cartes de crédit, dont les taux d'intérêt peuvent atteindre

20%. Prenez aussi des mesures pour régler vos dettes d'études et pour optimiser le remboursement de votre hypothèque.

**Pas vu, pas pris.** « La force du Régime de rentes du Québec, dit Lison Chèvrefils, tient au principe des retenues à la source. On n'a aucun contrôle sur ce montant, et c'est tant mieux ! On peut faire la même chose en autorisant des prélèvements automatiques. L'argent qu'on ne voit pas est de l'argent qu'on ne dépense pas. »

**Petit train ira loin.** Intérêt composé oblige, les prélèvements hebdomadaires permettent de réduire une dette plus rapidement que les prélèvements mensuels. « Ça vaut pour les cartes de crédit comme pour l'emprunt hypothécaire, » dit Lison Chèvrefils. Et grâce à Internet,

faire un versement sur sa carte de crédit n'exige plus un détour à son institution financière.

**Un petit extra.** Les paiements d'hypothèque des premières années sont consacrés quasi entièrement aux intérêts. Accélérer les paiements durant les premières années permet de réduire l'échéance de l'hypothèque. Vous pourriez par exemple faire augmenter votre prélèvement hypothécaire de 25 \$ par semaine, en demandant que cette somme soit affectée au capital. Ce petit extra peut vous faire épargner des milliers de dollars.

**L'union fait la force.** Exprimer à votre employeur votre intérêt pour un régime complémentaire de retraite (page 9), ou un REER collectif (ci-dessus).



Véro Bonami

Lison Chèvrefils, planificatrice financière et auteure de *Mesdames, prenez vos affaires en main!*

# REVOYEZ VOTRE PLAN D'ÉPARGNE À CHAQUE TOURNANT DE LA VIE

La planification de votre retraite devrait faire l'objet d'une réévaluation régulière, au moins chaque fois que changent les circonstances de votre vie.

## **Vous venez de finir vos études**

Un nouveau diplôme en poche signifie souvent une coquette somme à rembourser. Est-il vraiment possible d'épargner pour la retraite dans ce contexte? « Une étudiante qui démarre sa carrière avec un salaire de 23 000 \$ et un prêt étudiant à rembourser doit donner la priorité au remboursement du prêt parce qu'elle paie davantage d'intérêt que d'impôt », dit Lison Chèvrefils. En revanche, elle suggère à ses jeunes clientes dont le salaire est plus important – par exemple 40 000 \$ – de cotiser à un REER et d'affecter la déduction fiscale au remboursement du prêt.

## **La famille s'agrandit**

Que votre arrêt de travail dure quelques mois ou quelques années, vous pouvez déjà prévoir la baisse de vos revenus et l'augmentation de vos dépenses. « On planifie tellement de choses quand on veut un enfant, pourquoi ne pas prévoir aussi quelques économies? » dit Mme Chèvrefils. L'effort supplémentaire déployé avant de devenir parent permet de combler le « trou » des années de maternité puisque les sommes accumulées fructifient pendant (et après) le congé de maternité.

## **Le REER de conjoint**

Si vous prévoyez interrompre votre carrière quelques années, votre conjoint pourrait investir dans un REER de conjoint. Selon cette formule, votre conjoint obtient la déduction fiscale habituelle, mais l'argent est placé à votre nom. Votre conjoint ne perd pas au change puisqu'il pourra investir son remboursement d'impôt dans son REER. « Pensez-y, dit Mme Chèvrefils. Les 2 000 \$ que vous n'investirez pas dans votre REER pendant cinq ans passés à la maison, à 7 % d'intérêt, représentent un manque à gagner de 62 423 \$, 25 ans plus tard! Ça commence à compter! »

## **Un coup de main de la Régie**

Le Régime de rentes du Québec prévoit l'exclusion des périodes où un parent était admissible aux allocations familiales pour un enfant de 0 à 7 ans. « Le parent qui reste à la maison ne cotise pas au Régime de rentes, rappelle Monique Maheu, directrice des cotisations et des



Monique Maheu, directrice des cotisations et des prestations à la Régie

prestations à la Régie. Il est donc avantageux d'exclure ces années du calcul de la rente, car elles en feraient baisser le montant. » Cette disposition s'ajoute à celle qui permet de déduire 15 % des années les plus faibles du calcul, ce qui permet de hausser la moyenne des gains et d'augmenter le montant de la rente.

## **Le budget**

Ne perdez pas vos objectifs de vie! Dressez un budget et corrigez-le chaque fois que des changements surviennent, que ce soit un nouvel emploi ou des cours de judo.

## **Vous vous séparez**

Que vous et votre partenaire soyez mariés ou en union civile, conjoints de fait, de même sexe ou non, vous devez tenir compte du partage possible des régimes de retraite.

## **Le Régime de rentes du Québec**

En 2003-2004, le Québec a enregistré 16 335 jugements de divorces, de sépara-

tions légales et d'annulations civiles. Si vous êtes du nombre, la somme de vos revenus (les vôtres et ceux de votre ex-conjoint) inscrits au Régime de rentes pour la durée de votre union sera partagée, ce qui pourrait modifier le montant de la rente que vous recevrez à la retraite. « À moins que les conjoints n'aient renoncé explicitement lors du jugement de divorce, le partage des gains inscrits pendant l'union est automatique », précise Monique Maheu. En 2003-2004, il y a eu 9 383 partages. Depuis le 30 juin 2000, vous pouvez bénéficier du partage si vous étiez conjoints de fait, à certaines conditions :

- Vous devez vous être séparés après le 30 juin 1999;
- Vous devez être séparés depuis au moins 12 mois;
- Vous devez présenter une demande conjointe, à moins que vous n'ayez prévu une disposition contraire dans une convention écrite;
- Vous devez avoir vécu maritalement pendant au moins trois ans, ou un an si un enfant est né, doit naître ou a été adopté lors de votre union;
- Vous et votre ex-conjoint de fait ne devez pas être mariés lors de votre séparation.

**La demande de simulation :** Ne renoncez pas trop vite au partage! La Régie vous suggère de faire une demande de simulation du partage des gains, pour en voir l'effet sur vos rentes futures. « C'est un outil qui facilite la prise de décision au moment du partage des biens, dit Monique Maheu. Dans certains cas, les ex-conjoints peuvent décider qu'une autre forme de partage sera plus avantageuse pour les deux. Cette décision s'appuiera alors sur une bonne information. » En 2003-2004, 4 786 simulations ont ainsi été faites.

**Les régimes complémentaires de retraite :** Ils sont aussi sujets au partage. Pour ce faire, vous devriez d'abord demander à l'administrateur du régime un relevé des



# AVEC UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE, VOUS PARTEZ GAGNANTE

Au Québec, 45% de la main-d'œuvre participe à un régime complémentaire de retraite (RCR). En faites-vous partie ?



droits aux fins de partage (l'employeur peut vous fournir ses coordonnées). Vous pouvez faire cette demande si vous êtes en médiation ou si les procédures judiciaires de rupture ont été entamées. Les ex-conjoints de fait (incluant ceux de même sexe) doivent présenter une demande conjointe. « Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine familial, dit Jacqueline Beaulieu, notaire à la Direction des régimes de retraite de la Régie, on se rend compte que le RCR est souvent le plus gros actif du ménage. Il faut donc toujours le prendre en considération au moment du divorce. » Néanmoins, le partage n'est pas toujours la meilleure solution, par exemple si vous cotisez tous deux à un régime et que les relevés révèlent peu de différence.

Retenez que le partage du RCR ne se traduit pas par un versement en argent puisque les sommes seront généralement immobilisées jusqu'à votre retraite. Ne laissez pas votre part dans le régime de votre ex-conjoint pour autant. Un planificateur financier pourra évaluer votre situation et vous recommander de transférer les sommes dans un compte de retraite immobilisé ou un fonds de revenu viager.

**Le régime à prestations déterminées** vous garantit une rente dont le montant est fixé d'avance. Pour ce faire, on calcule généralement un pourcentage de votre salaire et on le multiplie par vos années de service. Imaginons par exemple que l'employeur d'Ariane, notre épargnante de la page 4, instaure un tel régime. Son salaire moyen de 30 000 \$ x 2% x 20 ans assurerait à Ariane une rente annuelle de 12 000 \$, ce qui comblerait amplement son manque à gagner de 7 840 \$ (au tableau 3). En vertu de ce régime, les cotisations d'Ariane et celles de son employeur sont versées dans une caisse de retraite afin de financer les rentes promises. Dans certains régimes, l'employeur cotise seul. Dans tous les cas, il demeure responsable du financement des rentes promises.

## Le régime à cotisation déterminée

ne vous permet pas de connaître le montant de votre rente; seul le montant des cotisations – les vôtres et celles de l'employeur – est déterminé, en fonction d'un pourcentage de votre salaire. À la retraite, on calculera votre rente selon les sommes que vous y avez accumulées, ainsi que les revenus de placement.

## Le régime simplifié,

enfin, détermine un montant de cotisation pour vous et l'employeur, mais il est mis en place et géré par une institution financière. Cette formule plus récente a été mise au point à l'intention des PME et libère l'employeur des tâches administratives. Il offre la même protection qu'un régime à cotisation déterminée et coûte habituellement moins cher en frais d'administration.

**Ce que vous en retirez :** Ces régimes vous assurent une régularité d'épargne et garantissent que les sommes serviront exclusivement pour la retraite. De plus, vos cotisations à un RCR sont déduites de vos revenus. En cas de décès ou de divorce, votre conjoint est également protégé. Les cotisations de l'employeur peuvent même s'avérer plus avantageuses qu'une augmentation salariale puisqu'elles fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'à la retraite.

## Ce qu'en retire votre employeur :

L'employeur peut, lui aussi, soustraire ses cotisations des revenus de l'entreprise et du calcul déterminant ses cotisations à des programmes comme l'assurance emploi. De plus, les entreprises qui offrent un RCR sont plus attractives que leurs concurrentes qui en sont dépourvues.



Photos: Pierre Joosten

Jacqueline Beaulieu, notaire à la Direction des régimes de retraite de la Régie

## La RRQ et le régime complémentaire de retraite

Enfin, sachez que votre argent est sous bonne garde. La Régie des rentes du Québec assure la surveillance des RCR (plus de 2 000 au Québec) et veille à ce qu'ils soient gérés conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Elle encadre notamment le financement des régimes afin de garantir le respect des engagements. La majorité des employés des secteurs public et parapublic du Québec participent à un régime de retraite à prestations déterminées. La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) a le mandat d'administrer ces régimes. Les règles relatives à ces régimes peuvent différer légèrement de celles qui sont prévues pour les RCR.

# À QUOI AI-JE DROIT POUR LES ANNÉES PASSÉES À LA MAISON?

À quoi ressemble la retraite pour les femmes qui ont passé plusieurs années, voire toute leur vie, loin du marché du travail ?

## Le Régime de rentes du Québec

**La rente de retraite :** Le montant de votre rente varie en fonction des revenus de travail inscrits à votre relevé de participation (voir page 11) depuis 1966 ou depuis votre 18<sup>e</sup> anniversaire. Il équivaut à 25 % de la moyenne mensuelle des revenus inscrits (jusqu'à un maximum de 41 100 \$ en 2005). Le calcul exclut 15 % des gains des années les plus faibles, ce qui permet de hausser la moyenne de vos revenus. Si des allocations familiales pour des enfants de 0 à 7 ans ont été émises à votre nom par le passé, les gains de ces années ne sont pas comptabilisés s'ils sont inférieurs à la moyenne des autres gains, ce qui permet également de hausser la moyenne de vos revenus.

Rente de retraite du Régime de rentes du Québec	
Vous la demandez à :	Rente mensuelle maximale en 2005
60 ans	580,13 \$
65 ans	828,75 \$
70 ans	1 077,38 \$

### La division de la rente de retraite :

La rente de retraite peut, à certaines conditions, être divisée entre vous et votre conjoint pour économiser de l'impôt. Il n'est pas nécessaire que vous ayez tous les deux cotisé au Régime de rentes pour diviser la rente de l'un des deux conjoints, mais vous devez être âgés de 60 ans et plus. Si l'un et l'autre avez cotisé au Régime, vous devez tous les deux recevoir la rente de retraite pour profiter de cette division.

### La rente de conjoint survivant :

Elle vous assure un revenu de base lors du décès de votre conjoint. Les conjoints de même sexe y ont également droit. Le montant de la rente est fixé selon les cotisations versées par le conjoint décédé, votre âge et si vous avez la charge d'enfants de votre conjoint. La rente augmente quand vous atteignez 45 et 55 ans; elle diminue à 65 ans. Les orphelins mineurs d'un cotisant ont droit à une rente mensuelle de 62,22 \$.

Rente maximale du conjoint survivant (RRQ)	
Vous êtes âgée de moins de 45 ans	
- sans enfants	410,31 \$
- avec enfants	671,62 \$
- et une invalidité	699,42 \$
45 à 54 ans	699,42 \$
55 à 64 ans	710,37 \$
65 ans ou plus	497,25 \$

La rente versée au conjoint survivant est fixée en fonction des cotisations du conjoint décédé. Les montants indiqués ci-dessus sont les maximums déterminés pour 2005.

## Le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse

**La Sécurité de la vieillesse (SV) :** Vous y êtes admissible à compter de 65 ans, si vous avez un statut légal canadien et si vous avez résidé au pays au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans. Le montant de

### Prestations du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse

Genre de prestation
Sécurité de la vieillesse
SRG (personne seule)
SRG (conjoint d'un non-pensionné)
SRG (conjoint d'un pensionné)
SRG (conjoint d'un bénéficiaire de l'Allocation)
Allocation
Allocation au survivant

1. Les montants indiqués sont en vigueur de janvier à mars 2005. Ils sont indexés tous les trois mois, sauf le revenu personnel net, indexé une fois par année.
2. Le revenu maximal comprend tous les revenus (combinés pour un couple), à l'exception de la Sécurité de la vieillesse. Il indique le montant maximal au-delà duquel aucun supplément ou allocation n'est versé.

# COMMENT NOUS JOINDRE

Pour plus de renseignements sur le Régime de rentes du Québec et sur le système de sécurité financière de la retraite:

## Par Internet

[www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)

## Par téléphone

Région de Québec:

(418) 643-5185

Région de Montréal:

(514) 873-2433

Sans frais :

1 800 463-5185

Service aux sourds ou malentendants

(ATS ou téléimprimeur requis)

1 800 603-3540



## Par la poste

Régie des rentes du Québec

Case postale 5200

Québec (Québec) G1K 7S9

## En personne

À l'un de nos centres de service à la clientèle ou lors de nos visites périodiques dans certaines villes du Québec.

Avant de vous déplacer, nous vous suggérons de nous téléphoner. Dans la majorité des cas, vous pourrez obtenir l'information désirée. Pour connaître les coordonnées ou notre calendrier de visites, consultez notre site Internet sous l'onglet « Nous joindre » ou téléphonez-nous.

Pour plus de renseignements sur les régimes complémentaires de retraite, le CRI, le FRV et le régime simplifié, composez le (418) 643-8282.

## Régie des rentes

Québec 

# PRÉVOIR

est publié deux fois par année par la Direction des communications de la Régie des rentes du Québec.

### Éditrice

Claire Denis  
(Régie des rentes du Québec)

Coordination  
Micheline Piché

Rédaction  
Johanne Tremblay

Collaboration  
Sophie Guay  
Andrée Labrecque  
Pierre Bégin  
Claude Maheu  
(Régie des rentes du Québec)

Révision linguistique  
Solange Deschênes

Directrice des communications  
Danièle Noël  
(Régie des rentes du Québec)

Graphisme  
Dany Côté

Couverture  
Rick Gomez/Masterfile

Impression  
Imprimerie Canada

### PRÉVOIR

Direction des communications  
Régie des rentes du Québec  
Case postale 5200, Québec G1K 7S9

## Si vous devenez invalide...

Une invalidité grave et permanente peut vous rendre admissible à une rente d'invalidité du **Régime de rentes du Québec**. Vous devez toutefois avoir suffisamment cotisé et avoir moins de 65 ans. À cet âge, la rente de retraite remplace la rente d'invalidité. Le montant auquel vous auriez droit figure sur votre relevé de participation. Les enfants mineurs d'un cotisant invalide peuvent aussi avoir droit à une rente mensuelle de 62,22 \$.

la pension de la SV est imposable et déterminé selon le nombre d'années de résidence au Canada. Comme toutes les prestations du programme fédéral, vous devez en faire la demande par écrit six mois avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire.

### Le Supplément de revenu garanti (SRG) :

Cette prestation est versée aux personnes à faible revenu (voir le tableau ci-dessous) qui reçoivent déjà la SV. Elle est non imposable.

**L'Allocation (ALC) :** Cette prestation, non imposable, est versée aux personnes à faible revenu qui ont entre 60 et 64 ans, et dont le conjoint reçoit la SV.

**L'Allocation au survivant (ALCS) :** Cette prestation, non imposable, est versée aux personnes veuves à faible revenu âgées de 60 à 64 ans et qui répondent à certains critères d'admissibilité.

### le la vieillesse<sup>1</sup>

Montant mensuel maximal	Revenu maximal annuel <sup>2</sup>
471,76 \$	voir note <sup>3</sup>
560,69 \$	13 464 \$
560,69 \$	32 592 \$
365,21 \$	17 568 \$
365,21 \$	32 592 \$
836,97 \$	25 152 \$
924,04 \$	18 456 \$

3. La personne dont le revenu net individuel excède 60 806 \$ (incluant la SV) doit rembourser une partie de la SV. Ces remboursements sont habituellement déduits des paiements. Aucune pension n'est versée lorsque le revenu net excède 98 547 \$.

## POUR TOUT TROUVER, POUR TOUT SAVOIR, COMMENCEZ PAR ICI!

### Ressources Internet

[www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca) : la Régie des rentes du Québec livre de nombreux renseignements sur la planification et la préparation de la retraite. L'outil de planification en cinq étapes vous y attend, ainsi que des conseils et des stratégies en fonction du résultat obtenu.

[www.prestationsducanada.gc.ca](http://www.prestationsducanada.gc.ca) : le site de la Direction des ressources humaines Canada présente le programme de la Sécurité de la vieillesse. On y trouve les formulaires de demande de retraite et de nombreux renseignements.

[www.jo-annevincent.com](http://www.jo-annevincent.com) : Finances au féminin aborde divers aspects touchant les femmes et l'argent. L'auteure est planificatrice financière.

[www.webfin.com](http://www.webfin.com) : Tous les aspects de la planification financière y sont abordés, y compris la planification de la retraite. Comprend divers outils de calculs pratiques.

[www.gvomoney.com](http://www.gvomoney.com) : le site Web de la planificatrice financière Gail Vaz-Oxlade (en anglais seulement). On y trouve les réponses à de nombreuses questions ainsi que des chroniques sur les questions d'argent. Une section s'adresse aux femmes.

### Publications

*CHÈVREFILS*, Lison, Mesdames, prenez vos affaires en main!, Les Éditions Transcontinental inc., Montréal, 2000.

*QUESTION RETRAITE*, Guide de la planification financière de la retraite, édition 2004-2005 (accessible au [www.questionretraite.qc.ca](http://www.questionretraite.qc.ca)).

*VAZ-OXLADE*, Gail. A Woman of Independent Means : A Woman's Guide to Full Financial Security, Stoddart Publishing Co. Limited, Toronto, 2001 (édition révisée).

## Votre relevé de participation au Régime de rentes du Québec

La Régie des rentes du Québec fait parvenir aux cotisantes et cotisants un relevé de participation. Vous recevrez ce relevé tous les 4 ans à partir de 24 ans jusqu'à votre retraite. Il contient l'état de votre participation financière au Régime de rentes du Québec et une estimation de vos prestations de retraite, de conjoint survivant et d'invalidité. Un outil précieux de planification financière de la retraite. Lisez-le et conservez-le précieusement.

# Bâtissez votre retraite aujourd'hui!

**Pour maintenir votre niveau de vie à la retraite,  
vous aurez besoin d'au moins 70 % de votre salaire.**

Votre sécurité financière à la retraite se bâtit  
comme une maison à trois étages.

**30 %  
et plus** **Au troisième :**  
les régimes complémentaires de  
retraite,  
les REER et l'épargne

**25 %** **Au deuxième :**  
le Régime de rentes du Québec\*

**15 %** **Au premier :**  
la pension de la Sécurité de la  
vieillesse, le Supplément de  
revenu garanti, etc.\*

**70 %  
et plus** \* basé sur un revenu de 41 100 \$ en 2005



## Des outils indispensables

Le site Internet de la RRQ, à l'adresse  
[www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)

Le *Guide de la planification financière de la  
retraite*, disponible au numéro  
1 888 698-6788 et sur notre site Internet

Régie des rentes  
Québec 